

INJAZ 1.0

le Logiciel de Gestion et Suivi de Marchés

Bureaux d'études, Architectes, Ingénieurs,
Entrepreneurs, Professionnels du bâtiment



ceci **VOUS**
concerne

vous voulez
changer
de méthode
de travail

**Ne perdez plus
votre temps**

Pour plus d'efficacité:
utilisez **INJAZ 1.0**

INJAZ 1.0 est un outil incontournable pour la gestion des marchés du bâtiment, pratique et maniable grâce à une base de données précise incorporée qui en facilite l'utilisation permettant un gain de temps précieux, avec un prix imbattable.

Devis Quantitatif
et Estimatif



Décompte
provisoire
des travaux



Différents articles
de marché



Liste des
différents lots de
marché



Avancement des
travaux



et beaucoup plus...

plus...
beaucoup
plus.



Développement durable et environnement : les nouveaux défis de l'urbanisme en Algérie



© source Internet

Par Karima Dakhia
Enseignant, chercheur, EPAU Alger

Suite à sa participation aux différents sommets pour la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la signature et ratification de plusieurs accords et traités dans ce sens, l'Algérie a définitivement choisi le chemin du développement durable avec le lancement en 2002 du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD), qui fixe des orientations stratégiques à l'horizon de 5 ans pour le développement durable du pays.

Cet engagement interpelle les professionnels de l'urbanisme et de l'architecture pour une meilleure compréhension du concept et de ses répercussions sur la discipline.

Bien que l'idée soit vieille de plus de 30 ans (Conférence de Stockholm et Rapport du Club de Rome 1972) et le concept âgé de presque 20 ans, le développement durable reste une idée jeune de par sa problématique, toujours d'actualité. C'est lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement "World Commission on Environment and Development" qui s'est tenue en 1987, que le concept de développement durable est introduit par le rapport "Notre avenir à tous", plus connu sous le nom de "Rapport Brundtland". Ce rapport consacra le concept de développement durable par la célèbre définition: "un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins".

Après le Sommet de la Terre, (Rio 1992) et son Agenda 21 pour un développement durable global pour le 21ème siècle capable d'assurer l'efficacité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement, c'est le sommet Habitat II (Istanbul 1996) qui a mis l'accent sur la nécessité de combattre la pauvreté et de promouvoir, avec la protection de l'environnement, l'accessibilité pour tous à un logement adéquat et aux services urbains pour une meilleure qualité de vie. Ces sommets ont fait du développement durable la seule stratégie de développement concevable dans une optique de préservation de l'environnement et de l'amélioration des conditions de vie pour l'homme.

Le concept de développement durable est souvent jugé vague, parce que interprété différemment selon les intérêts et moyens de chacun. Il reste que les valeurs essentielles de cette nouvelle conception du développement visent le bien être social et culturel des hommes tout en préservant l'environnement, de manière à ce que les ressources naturelles puissent soutenir le développement dans le temps. Cette



nouvelle vision prend donc en compte la relation développement environnement. Elle fixe au développement une limite, celle de l'utilisation totale et définitive des ressources, afin de leurs permettre de se régénérer et pouvoir être utilisées par les prochaines générations. En plus du respect de l'environnement, ce développement doit aussi répondre avec équité aux besoins de base de toutes les populations présentes et futures.

Les villes, considérées par les Nations Unies comme moteur de développement, sont les plus concernées par la démarche du développement durable. Elles représentent les plus grandes concentrations humaines sur la surface du globe et, bien qu'elles soient génératrices de richesses et de développement, il n'en demeure pas moins qu'elles consomment de plus en plus de ressources naturelles et génèrent de plus en plus de déchets causant ainsi des importantes pressions sur l'environnement.

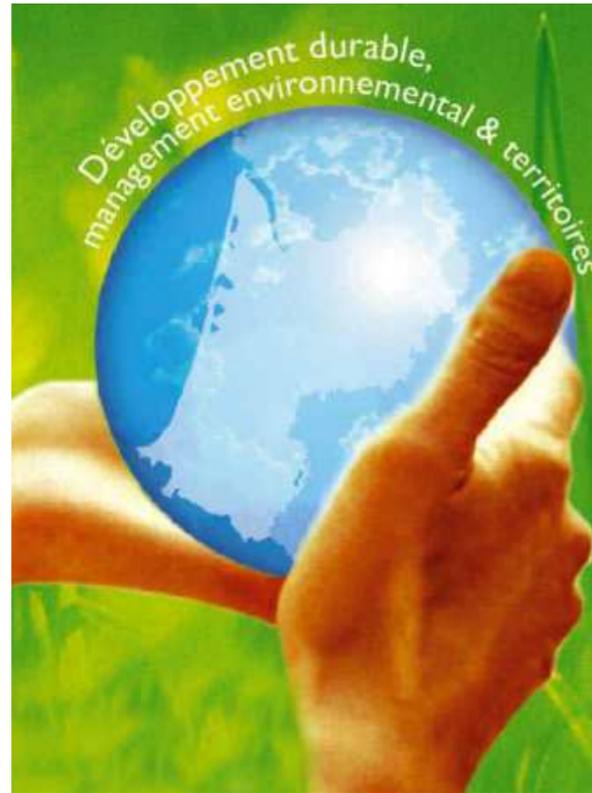
Toutefois, il ne s'agit pas de rendre les villes durables, mais de faire en sorte qu'elles soient le support d'un développement de plus en plus viable.

L'Algérie a connu une tentative de prise en charge de la problématique de développement durable dans nos établissements humains particulièrement à l'échelle communale, par le programme de la "Charte communale pour l'environnement et le développement durable" dont l'élaboration devait s'étendre sur la période 2001-2004. La Charte se voulait une base de départ pour la confection d'un Agenda 21 local, qui aurait constitué pour les communes et autorités locales un outil de planification conforme aux principes du développement durable. Selon la Charte communale, l'environnement devrait être pris en charge au niveau urbain par une planification environnementale et une gestion écosystémique nouvelle. Malheureusement ce programme est resté au stade d'inachevé, parce que ses objectifs représentent un véritable défi pour l'urbanisme tel qu'il est appliqué actuellement en Algérie. Les communes n'ont tout simplement pas les outils nécessaires à son application.

Dans une perspective de développement durable, ville et environnement ne peuvent plus être étudiés séparément ; toute démarche en ce sens se doit d'être intégrée. La ville et son environnement immédiat nourricier, appelé hinterland, doivent être appréhendés comme un tout. Sous cet nouvel angle, emprunté aussi bien à la biologie qu'à l'écologie, la ville devient un organisme

vivant qu'on appellera "écosystème urbain" doté, en plus d'une morphologie, d'un métabolisme. Ce dernier représente le cycle de flux de matières (matières premières, nourriture, substances diverses, déchets...) échangés entre la ville et son hinterland dans un cycle métabolique qui consomme de l'énergie.

Si la morphologie a toujours été l'objet d'étude de l'urbanisme, le métabolisme par contre reste la grande inconnue, qu'il s'agit



© source Internet

d'évaluer et de réguler. Cette nouvelle conception de la ville a des répercussions sur les démarches de planification et de gestion de celle-ci. Elle modifie le périmètre d'étude de la ville pour intégrer obligatoirement son hinterland. Elle impose des méthodes holistiques qui ne sectorisent pas la ville, des processus intégrés et itératifs qui s'adaptent au changement et une démarche stratégique qui n'aboutit pas à un plan directeur figé, mais à un résultat en contact avec la réalité en perpétuelle transformation.

De plus l'urbanisme, en empruntant des concepts à l'écologie, doit aussi s'approprier certains de ses outils tels que la capacité de charge ou l'empreinte écologique, pour les appliquer dans son champ d'étude.

L'application d'une telle démarche nécessite des transformations d'ordre conceptuel et méthodologique, mais aussi des changements au niveau institutionnel.

En Algérie, l'institutionnalisation du développement durable est passée par l'adoption de plusieurs lois visant la protection de l'environnement. Toutefois l'adoption de la loi N°01-20 du 12/12/01 relative à l'aménagement du territoire et au développement durable, qui a introduit la problématique du développement durable dans l'aménagement à l'échelle du territoire, n'a pas encore donné suite à des modifications de la loi N°90-29 du 1/12/90 relative à l'aménagement et l'urbanisme et de ses décrets exécutifs, pour justement introduire cette même problématique à l'échelle de la ville, sachant que planifier la relation : "urbain-environnement" dépasse de loin en complexité la simple répartition spatiale des fonctions dans les périmètres à urbaniser ou d'urbanisation future. La modification de cette dernière loi, intervenue bien plus tard, par la loi n°04-05 du 14/08/04 n'est qu'une réaction au séisme de 2003 et non pas une réelle prise en charge de la problématique de l'environnement dans la planification urbaine.

De même, au niveau institutionnel, il serait intéressant de repenser les prérogatives de différentes institutions qui, dans une perspective de développement durable, seraient amenées à travailler ensemble dans une démarche globale et intégrée. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement est le ministère en charge de l'élaboration des textes concernant la protection de l'environnement dans les zones urbaines, alors que le Ministère de l'Habitat est seul habilité à proposer de nouveaux outils concernant l'urbanisme et la construction. Cette séparation des compétences empêche la mise en place efficace de la démarche de développement durable urbain.



Au niveau des wilayas, il paraît nécessaire d'associer à l'inspection générale de l'environnement la direction chargée de l'urbanisme, pour permettre de faire le lien entre les résultats des enquêtes d'évaluation des nuisances sur le terrain et les problèmes environnementaux avec leur nécessaire prise en charge urbanistique. A l'échelle de la commune, il semble primordial de changer le rapport à l'environnement par la redéfinition du rôle du bureau d'hygiène et de nettoyage et sa

mutation éventuelle en un service qui prendrait en charge l'environnement dans son ensemble pour un développement durable de la commune et qui serait obligatoirement en relation avec le service de l'urbanisme.

Il est important de rappeler enfin, que le défi à relever nécessite la participation de tous, non pas parce que le développement durable nous est imposé comme un phénomène de mode, mais parce que l'étendue et l'ampleur des catastrophes au

prix élevé en vies humaines que nos villes ont subies (qui vont des épidémies aux désastres naturels) et qui sont toutes dues à la non prise en compte préalable de l'environnement dans toute opération urbaine, nous interpellent de manière urgente pour proposer des solutions viables pour l'avenir de nos villes. Il en va de notre confort, du bien-être et, surtout, de notre survie.

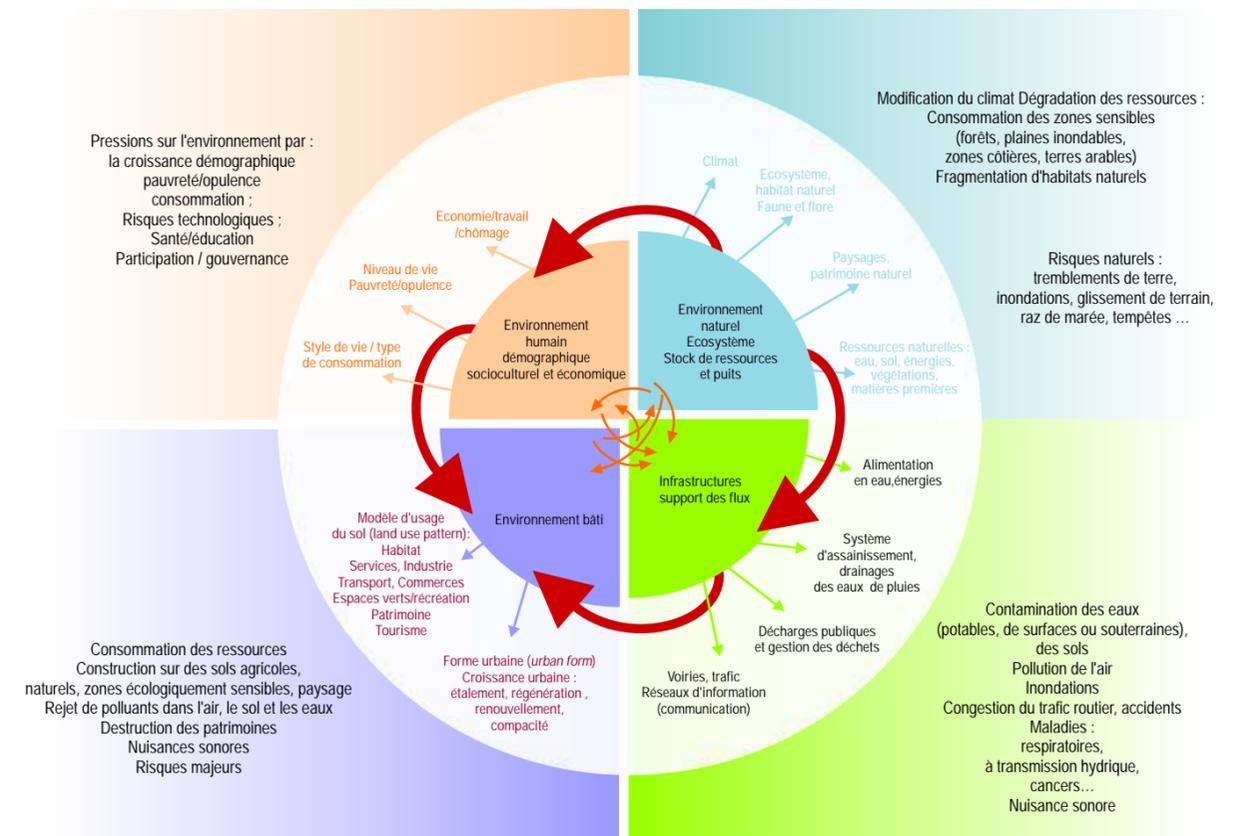


Figure 1 : Diagramme des principaux composants de l'écosystème urbain et des pressions sur l'environnement naturel
Source : K. Dakhia, "Intégration du facteur environnement dans la planification urbaine", mémoire de magister, EPAU 2004

البيئة في ظل التنمية المستدامة :

أقدمت الجزائر منذ تاريخ تبنيها مبدأ التنمية المستدامة على وضع مخطط وطني يهدف إلى الحفاظ على البيئة في هذا الإطار مما له أثر مؤكد على ممارسة مهنة العمارة وال عمران. بذلك باشرت الجزائر إلى إعداد "دستور بلدي للبيئة والتنمية المستدامة" في المرحلة ما بين 2001 - 2004 ، تستعمله البلديات كمرجع رسمي أساسي لإصدار "الدفتر 21" الخاص بتبنيها. غير أنه لم يتم تطبيق هذا البرنامج بسبب عدم توفر الآليات العملية والقانونية الكافية على مستوى البلدية. لذلك، يجب إعادة النظر في امتيازات كل المؤسسات العامة وتشجيعها على العمل المشترك المتكامل البناء مع الوزارات المعنية والمهنيين والجماعات السكنية المحلية.